



MEDEF Paris

Tous avec votre entreprise !

Le Président

24 OCT. 2017

Paris, le 18 octobre 2017

AVFT

Madame Marilyn Baldeck

Déléguée Générale

51 boulevard Auguste Blanqui

75013 PARIS

Madame la Déléguée Générale,

Nous avons bien reçu votre courrier du 4 octobre dernier à propos de Monsieur Gérard Ladreit de Lacharrière, Conseiller Prud'homme de Paris, élu en 2008 sur la liste d'union MEDEF, CGPME, UPA, UNAPL et FNSEA.

Le MEDEF Paris est très vigilant à tout propos ou à toute attitude portant atteinte à l'intégrité d'une personne notamment concernant le sexe, la religion, l'apparence physique, la nationalité, ou la vie privée et ne saurait en cautionner aucun.

Comme vous le savez, le MEDEF Paris ne peut, ni ne doit intervenir dans les actions, délibérations et jugements des Conseillers Prud'hommes, fussent-ils élus employeurs sur sa liste. Il doit s'en remettre à une procédure disciplinaire relevant du Président du Conseil des Prud'hommes, du Président de la Cour d'Appel et du Procureur de la République.

Nous avons donc transmis votre courrier au Vice-président du Conseil de Prud'hommes de Paris et au Président du Collège Employeurs de la section des Activités Diverses.

Enfin, pour répondre à votre interrogation, Monsieur Gérard Ladreit de la Charrière ne figure pas sur la liste MEDEF que nous avons transmise en septembre à la Direction Générale du Travail pour le mandat à venir.

Je vous prie de croire, Madame la Déléguée Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Louis Schilansky